



RÈGLEMENT 457-3

Règlement modifiant le Règlement 457 de construction (Dispositions diverses)

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 5 mars 2018;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 Chapitre 8

Le titre du chapitre 8 du *Règlement 457 de construction* est remplacé par le suivant :

« **Chapitre 8 Raccordement des constructions** »

Article 2 Chapitre 8

Le chapitre 8 du *Règlement 457 de construction* est modifié par l'ajout de la section suivante :

« SECTION 4 PROPRIÉTÉS NON DESSERVIES

Article 8.4.1 Élimination des eaux usées

Pour un terrain non desservi par un réseau d'égout municipal, les eaux usées d'un bâtiment doivent être déversées dans une installation de réception, ou de traitement des eaux usées conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux règlements découlant de cette loi, notamment le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Article 8.4.2 Système de désinfection par rayonnement ultra-violet

Les systèmes de désinfection par rayonnement ultra-violet (UV) sont interdits sur le territoire de la Ville de Farnham.

Article 8.4.3 Ouvrage de captage des eaux souterraines

Pour un terrain non desservi par un réseau d'aqueduc municipal, l'installation d'approvisionnement en eau potable d'un bâtiment doit être conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux règlements découlant de cette loi, notamment le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*. »

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Patrick Melchior
Maire

CERTIFICAT

Nous, soussignés, certifions que:

1. Le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 5 mars 2018.
2. Le projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 15 mars 2018.
3. Le règlement a été adopté par le conseil municipal le 15 mars 2018.
4. Le règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 17 avril 2018.
5. L'avis public d'entrée en vigueur du règlement a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 avril 2018.

François Giasson, GMA
Greffier adjoint

Patrick Melchior
Maire